

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 novembre 2022

COMMUNE DE CHARME

Présents : Monsieur Frédéric Barbarit, Monsieur Bernard Borne, Monsieur Jean-Pierre Décelas, Madame Chantal Machet, Monsieur Jean-Michel Rabioux .

Absents excusés : Mme Agnès Baudrillart (pouvoir donné à Mme Chantal Machet), Mme Sabrina Béchieau, M. Robert Claeysens (pouvoir donné à M. Jesn-Pierre Décelas), M. Benoît Fradin.

Secrétaire de séance : M. Frédéric Barbarit

Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 20h 30 sous la présidence du Maire, M. Bernard Borne.

Ordre du jour

Le P V du conseil du 26/10/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

A. Délibérations :

1. Indemnités accordées aux adjoints :

Suite au changement de 1^{er} adjoint et à l'élection d'un 2^e adjoint le Maire propose de reconduire à l'identique le taux d'indemnité qui avait été adopté lors l'installation du conseil en juillet 2020, soit 6,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Proposition adoptée à la majorité (1 abstention) des membres présents ou représentés.

2. Contrat d'assurance groupe des risques statutaires - agents CNRACL :

Afin de contenir la hausse des cotisations, le CDG a engagé une négociation avec SOFAXIS/CNP qui a abouti à limiter celle-ci et à convenir des taux de cotisation suivants au 01/01/2023 :

- 6,99 % (hausse de 2,34%) pour le contrat avec une franchise en maladie ordinaire de 15 jours.
- 6,06% (hausse de 2,36%) pour le contrat avec une franchise en maladie ordinaire de 30 jours

Considérant que ce contrat ne concerne que 2 agents, le Maire propose d'opter pour le maintien initialement choisi de la franchise de 15 jours avec un taux de cotisation de 6,99%.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

3. Convention location de la Salle des fêtes pour le yoga :

L'association de yoga, représentée par Mme Marion Sharp, demande le renouvellement de la convention pour l'utilisation de la salle des fêtes en période scolaire le mardi matin de 10h à 11h30 pour l'année 2023, moyennant une cotisation annuelle de 200€.

Demande acceptée à l'unanimité.

4. CDD Mme CAILLAUD Diana : « Restauration scolaire »

L'agent de restauration scolaire, titulaire du poste et en disponibilité depuis 11 mois, a demandé sa mutation à compter du 22 décembre 2022. Pour continuer à assurer le fonctionnement des services, le contrat non permanent de Mme Diana CAILLAUD, établi pour une durée de 4 mois, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022, sur un maximum de 6 mois, peut donc être renouvelé pour 2 mois.

La collectivité ayant besoin de se ménager le temps nécessaire au recrutement sur un emploi permanent et pour respecter les délais d'appel à candidature, M. le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée de 2 mois, du 1^{er} janvier 2023 au 28 février 2023, sur les mêmes modalités

Proposition approuvée à l'unanimité.

5. CDD Mme AUDOUIN Elisabeth : « Services scolaires et mairie »

Pour continuer à assurer le fonctionnement des services, le contrat non permanent de Mme Élisabeth AUDOUIN , établi pour une durée de 4 mois, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022, sur un maximum de 6 mois, peut donc être renouvelé pour 2 mois.

La collectivité ayant besoin de se ménager le temps nécessaire au recrutement sur un emploi permanent et pour respecter les délais d'appel à candidature, M. le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée de 2 mois, du 1^{er} janvier 2023 au 28 février 2023, sur les mêmes modalités.

Proposition approuvée à l'unanimité.

B. Questions diverses et informations

1. Eglise : chauffage opérationnel : 1 point de chauffage dans le chœur (2 réglages de chauffe) ; 2 points de chauffage dans la nef, comme auparavant, mais indépendants et avec 2 réglages de chauffe chacun.

2. Antenne relais Société TDF sur terrain privé « Le Bois Morlan » : Demande de travaux.

3. Éclairage public : Modification des horaires afin de réaliser des économies. Extinction : Centre bourg : 22h00 (au lieu de 23h30); autres points : 22h au lieu de 22h30)

4. Repas de Noël des élèves à la salle des fêtes vendredi 16 décembre à 12h30 : Les conseillers municipaux, Mme Dominique Cirey DDEN et les agents sont invités (réponse souhaitée avant le 6 décembre). Les élèves décoreront le sapin à midi.

5. Vœux du Conseil Municipal : Samedi 7 janvier à 17h ;

6. Repas des aînés : Le conseil municipal retient la date du dimanche 23 avril 2023.

7. Cadeau de Noël aux agents de la commune sous forme de bons d'achats : accord du conseil.

8. Octobre Rose : La somme de 741,95 €, recette de la manifestation « Octobre Rose » organisée le 15 octobre par les associations communales, sera remise, mardi 29 novembre à 18h à la mairie, à M. Michel HARMAND, Vice-Président de la Ligue contre le Cancer, en présence des représentants des associations participantes.

9. Sécurisation de bâtiments au 6 rue du cantonnier : le Maire est en relation avec Mme ROCTON de la DDT16 pour évaluer les mesures à prendre pour sécuriser la voie communale et les abords des bâtiments concernés. M. Damien Théraud (couvreur) va évaluer les risques présentés par les toitures et les mesures à mettre en œuvre pour mettre fin au danger.

10. Demande de la société de chasse : un local et un lieu pour rassemblement lors des battues et préparation du gros gibier tué. Le conseil ne peut proposer actuellement que les installations du stade qui disposent d'un parking, d'une salle-cuisine chauffée, d'un abri auvent, de sanitaires et dont la situation à l'écart des habitations amoindrit les risques de gêne possible.

11. RPI effectifs 2022/2023 : 88 élèves (2021/2022 : 98-100) ; Prévisions 2023 : 97 élèves

Maternelle : TPS : 2 PS : 11 MS : 13 GS : 6+1 T = 32+1

CP : 14 CE1 : 15 CE2 : 8 CM1 : 10 CM2 : 8 ;

Avenir du RPI (Réunion à La Faye jeudi 17 novembre à l'initiative des instances académiques) : le DASEN souligne la nécessité de penser au niveau d'un territoire et non plus au niveau de la commune. D'autre part il n'est plus possible de n'avoir qu'une classe et donc qu'un seul enseignant isolé dans une école, à la fois pour des raisons pédagogiques et aussi de sécurité. Il nous demande de reconsidérer notre RPI, avec Charmé dans un autre regroupement au sein de Cœur de Charente.

Les maires et les membres du SMIVOS insistent sur le désir de conserver un RPI qui fonctionne bien et donne entière satisfaction. A suivre...

12. Impayés cantine :

De nombreux impayés de cantine subsistent malgré les relances de la trésorerie auprès des familles.

13. Projet de parc éolien AUNAC/CHENON/MOUTONNEAU : Le Conseil devra émettre un avis sur ce projet lors de la prochaine réunion du 14 décembre. Ce projet est consultable à la mairie sur clé USB.

Fin de la réunion à 22 h 30

Prochain conseil le mercredi 14 décembre 2022 à 20 h30.